

Rapport commission FA – demande de crédit de réalisation pour les aménagements intérieurs de la crèche de St-Mathieu – MI 8-2021-20

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 25 Janvier 2022, la commission Finances et Administration a étudié la demande de crédit concernant la réalisation des aménagements intérieurs de la crèche de St-Mathieu – MI 8-2021-20 pour un montant de CHF 5'610'000.

Il est tout d'abord précisé que des subventions sur les investissements de CHF 460'000 du Fonds intercommunal (FI) et CHF 920'000 de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) seront perçues par notre Commune. De plus, des subventions sur le fonctionnement à hauteur de CHF 1'426'000 sont attendues.

Les travaux d'aménagement seront amortis sur 30 ans, le mobilier le sera quant à lui sur 8 ans.

Certains commissaires trouvent le coût exorbitant et estiment ne pas avoir les éléments nécessaires, tels les devis exacts, pour comparer les prix présentés dans la demande de crédit.

Un commissaire pense que la commune est sous-dotée en personnel pour pouvoir suivre correctement les dossiers, mettre sous pression les fournisseurs, et ainsi faire baisser les coûts.

D'autres commissaires rappellent que les locaux de la crèche, dont le bail sur 30 ans a été signé, sont livrés bruts. Il est donc à charge de la commune de réaliser les aménagements intérieurs. En outre, ils soulignent que la crèche est nécessaire afin de répondre davantage à la demande de la population bernésienne.

Il est rappelé que concernant les frais de fonctionnement, le ratio de couverture est de 30 à 35% par les contributions des parents, le reste est à la charge de la commune.

Pour une partie de la commission, la crèche doit permettre à toute personne de travailler mais également de renforcer l'égalité des chances entre tous les enfants. Selon eux, cette deuxième crèche n'est donc pas un luxe au vu de la demande actuelle. Ils citent à titre de comparaison la commune de Plan-les-Ouates qui, pour le même nombre d'habitants, a trois crèches.

Un groupe refuse de participer au gouffre financier et ne veut pas de crèche dans chaque quartier. Il demande d'envisager un partenariat public-privé ainsi que d'autres solutions alternatives à la crèche comme les mamans de jour. Ceci aurait le mérite de diminuer le coût de garde pour la Commune. De même, il estime que la commune devrait être propriétaire des locaux.

Les commissaires ayant obtenu toutes les réponses à leurs questions, ils passent au vote et vous recommandent par

6 oui, 3 non, 0 abstention

d'accepter la demande de crédit MI 8-2021-20 pour la réalisation des aménagements intérieurs de la crèche de St-Mathieu pour un montant de CHF 5'610'000.- TTC

Le rapporteur :

Guillaume Zufferey

Bernex, le 31 janvier 2022